

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du lundi 1^{er} mars 2010 à 20 h 30

Mme, MM, Elisabeth LAMURE, Catherine REBAUD, Yves FIESCHI, Sylvie DUTHEL, Louis DUFRESNE, Isabelle PASQUIER, Laurence SAINT JEAN, Smahin YAHYAOUÏ, Henri BONCOMPAIN, Valérie LONCHANBON, Pierre BAKALIAN, Frédérique BAVIERE, Sylvie CRETIN, Claude CHOTARD, Chantal FLIPPELLI, Alain GAY, Marie-Françoise EYMIN, Pierre SERVIGNAT, Michèle RAT, Renata ROSSETTI, Yann CHARLET, Ghislain de LONGEVIALLE

Excusés avec pouvoir : Jean-Luc RAGINEL (pouvoir à G. de LONGEVIALLE), Alain APPERCEL (pouvoir à E. LAMURE), Alain ALEMANY (pouvoir à A. GAY)

Excusés : Joël FROMONT

Absents : Sylvie PRIVAT, Pauline LI, Guillaume DEBRUN.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU .

Monsieur GAY souhaite formuler plusieurs remarques.

Concernant le point se rapportant au dossier micro-crèche, il estime que le compte-rendu ne reflète pas de façon explicite l'objet du vote.

Concernant son intervention en rapport avec le débat d'orientation budgétaire 2010, il demande pourquoi certaines phrases sont soulignées et considère que la synthèse ainsi rédigée a dénaturé sa déclaration.

En réponse, Madame LAMURE indique que, dans le cadre d'un compte-rendu, il n'est pas envisageable d'annexer la version intégrale d'un exposé. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, elle rappelle que ses propos ne sont pas rapportés de façon exhaustive.

Elle rappelle également que les propos tenus par Monsieur GAY ont été axés principalement sur la politique sociale, c'est pourquoi Madame LAMURE propose de présenter en fin de séance du Conseil Municipal des éléments de diagnostic de la politique sociale élaborée et mise en œuvre par la commune.

Vote :
Contre : 5
Accord.

Avant d'aborder le deuxième point de l'ordre du jour, Madame LAMURE propose de transmettre des données d'information en ce qui concerne le nombre de demandeurs d'emploi identifié sur la commune de Gleizé.

Le nombre de demandeurs d'emploi à Gleizé se présente comme suit :

Référence 4^{ème} trimestre 2009

Population active : 5594

Nombre de chômeurs en catégorie A : 278 soit un taux de 4,97 %.

Pour information :

Référence 3^{ème} trimestre 2009 – source INSEE :

Taux de chômage catégorie A :

France 9,1 %

Région Rhône-Alpes 8,5 %

Département du Rhône 8,5 %.

Concernant la proposition de subventions versées à l'occasion de la catastrophe survenue en Haïti, Madame LAMURE rappelle qu'un montant de 2000 € a été retenu par le Conseil Municipal (réuni en février) pour l'association Rotary Club et donne connaissance d'un courrier de remerciement de cette association.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009.

Madame LAMURE rappelle que le vote du compte administratif permet de faire un bilan de l'année écoulée, et demande à Monsieur de LONGEVIALLE, adjoint aux finances, de présenter l'ensemble des postes de recettes et de dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Les principales lignes budgétaires pour lesquelles des variations nécessitent d'être commentées sont les suivantes :

Recettes

Budgété 4 545 346 €, réalisé 4 606 350,47 €.

Chapitre 013 – atténuations de charges.

6419 – remboursements sur rémunération du personnel - budgété 0 €, réalisé 23 017 €.

Cette ligne constate les recettes (non prévues au budget 2009) se rapportant aux aides versées par l'Etat pour les emplois aidés et aux indemnités journalières pour les agents non titulaires.

Chapitre 70 – produits des services.

7067 – redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement – budgété 53 000 €, réalisé 57 948 €.

Cette recette concerne les recettes perçues au titre de la restauration scolaire de l'année 2009. Nous avons compté 904 repas enfants en plus par rapport à 2008 et 92 repas adultes en moins.

Chapitre 73 – impôts et taxes.

7311 – contributions directes – budgété 2 197 788 €, réalisé 2 199 196 €.

Ces recettes concernent la part commune concernant la taxe d'habitation, la taxe foncier bâti, la taxe foncier non bâti. La somme budgétée correspond à l'évaluation des bases début 2009, le montant réalisé prend en compte les différents rôles supplémentaires en cours d'année.

La prévision sur les bases 2010 est de 2 230 794 €.

73681 – taxe locale sur la publicité extérieure – budgété 3 800 €, réalisé 6 972 €.

Nous avons perçu plus que prévu en 2009 compte tenu de la nouvelle taxation des pré enseignes.

Chapitre 74 – dotation subventions et participations.

74 718 – autres remboursements, frais élections – budgété 1 500 €, réalisé 8 049 €.

Le dépassement s'explique par une recette perçue à titre exceptionnel en 2009 provenant de l'Etat à destination de la commune. Cette recette est destinée à compenser l'instruction, par la commune, des pièces d'identité délivrées ces 4 dernières années. (Contentieux dit « Versailles »).

7475 – Groupement de collectivités – budgété 12 000 €, réalisé 6 419 €.

Cette ligne de recettes concerne la facturation de la commune à la CAVIL pour l'occupation de la Maison George Sand par l'école de la Chartonnière et l'entretien des voies communautaires, ainsi que la consommation électrique pour l'éclairage public. Un état de charges complémentaire doit, par ailleurs, être transmis à la CAVIL concernant le deuxième semestre 2008 et l'année civile 2009.

7478 – autres organismes – budgété 28 000 €, réalisé 25 875 €.

Cette ligne de recettes constate les versements effectués par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat enfance jeunesse centrés sur les bilans et les actions réalisées.

74833 – 74834 – 74835 – allocations compensatrices.

Ces lignes budgétaires constatent les allocations versées par l'Etat au titre d'exonérations appliquées aux contribuables.

Dépenses.

Budgété 4 545 346 € (virement équilibre inclus), réalisé 3 835 323 €.

Chapitre 011 – charges à caractère général.

6612 - énergies électricité – budgété 100 000 €, réalisé 141 419 €.

En 2008 le montant réalisé était déjà de 136 135 €. Par ailleurs, il est précisé que de nouveaux locaux sont entrés en fonctions en 2009 et que la fréquence des factures a été rapprochée par EDF, ce qui nous amène à financer en temps réel les sommes dues.

6023 – alimentation – budgété 28 000 €, réalisé 33 680 €.

L'augmentation de dépenses est due à l'augmentation du nombre de repas (+ 904 repas enfants et -92 repas adultes) ainsi qu'à la prise en compte sur une année entière des opérations « repas bio » et « fruits à la récré. »

611 – contrats de prestations de services – budgété 29 000 €, réalisé 20 312 €.

L'écart est dû au fait que les frais pour le financement de l'audit de recensement des risques ont pu être pris en compte en investissement. La compensation tarifaire versée à S.H.C.B. pour les enfants domiciliés à Gleizé prenant leurs repas dans les restaurants communautaires a été inférieure aux autres années.

614 – charges locatives de copropriétés – budgété 2 550 €, réalisé 3 780 €.

Les charges s'appliquent aux bâtiments de la bibliothèque Jean de La Fontaine. Les coûts de fonctionnement appliqués par le nouveau Syndic sont plus élevés.

61 521 – terrains – budgété 50 000 €, réalisé 39 107 €.

Ces charges concernent les coûts de fonctionnement liés aux marchés d'entretien des espaces verts, l'évacuation des déchets.

Après négociations, il s'avère que le coût des marchés d'entretien espaces verts a été moins élevé que prévu.

61 523 – voies et réseaux – budgété 45 000 €, réalisé 27 843 €.

Cette ligne budgétaire concerne les marchés d'élagage et de fauchage ainsi que les frais d'illumination. Pour 2009, il s'avère qu'une facture de 10 318 € sera prise en compte en 2010.

6226 – honoraires – budgété 5 000 €, réalisé 11 709 €.

Cette ligne budgétaire prend en compte les frais d'expertise suite aux inondations ainsi que la mission de renégociation des marchés d'assurance.

6227 – frais d'acte et de contentieux – budgété 1 000 €, réalisé 1 990 €.

Cette ligne de dépenses prend en compte l'ensemble des frais d'actes auprès des notaires ou avocats. Les contentieux en cours pour la ZAC de la Collonge sont concernés.

6231 – annonces et insertions – budgété 4 000 €, réalisé 9 926 €.

La prévision a été dépassée du fait que différentes parutions ont dû être effectuées au moment de la consultation des concessionnaires pour la ZAC de la Collonge.

628820 – autres services extérieurs – budgété 70 000 € - réalisé 55 752 €.

Cette ligne de dépenses concerne le financement des spectacles de la saison culturelle. Cette année, plusieurs spectacles ont été moins onéreux que prévu et un spectacle de fin d'année sera financé en 2010.

63512 – taxes foncières – budgété 5 000 €, réalisé 7 447 €.

La différence s'explique par l'acquisition récente du bâtiment des anciennes filatures.

Chapitre 012 – charges de personnel.

6431 – rémunération des emplois non permanents – budgété 132 600 €, réalisé 106 365 €.

La somme budgétée correspond à une révision centrée sur les besoins objectifs, d'une part mais également des remplacements pour congés maladie.

64 731 – allocations versées directement – budgété 5 000 €, réalisé 0 €.

A l'issue de son départ de la mairie de Gleizé, l'agent concerné a retrouvé un emploi, et il n'a pas été nécessaire de verser cette somme.

6488 – autres charges de formation – budgété 5 000 €, réalisé 5 817 €.

Il s'agit de formation payante ou hors Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Chapitre 014 – atténuation de produits.

700 3911 - attributions de compensation – budgété 330 489 €, réalisé 275 409 €.

Il s'agit de l'attribution de compensation à la CAVIL versée chaque année. Les deux versements de novembre et décembre n'ont pas été dépensés en 2009, ils seront mandatés en 2010.

23 – virement à la section d'investissement – budgété 499 140 €, réalisé 0 €.

Il s'agit d'une écriture comptable nommée virement équilibre prise en compte au moment de l'élaboration du budget mais ne faisant pas l'objet d'un mandat en cours d'année.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante.

6554 – contributions aux organismes de regroupement – budgété 648 511 €, réalisé 674 673 €.

Cette différence s'explique par le fait que la dépense effectuée par la commune en rapport avec le nombre d'enfants de Gleizé scolarisés dans les écoles communautaires a été supérieure à la prévision 2009.

657 348 – commune – coopération décentralisée – budgété 36 100 €, réalisé 24 024 €.

Cette dépense concerne la coopération avec la commune de Kérou au Bénin. Ce montant s'applique à une aide de 40 % au démarrage du projet de création d'un centre d'internat. Les 36 100 € constituent une erreur d'inscription budgétaire.

6574 – subvention de fonctionnement aux associations – budgété 237 767 €, réalisé 212 899 €.

L'ensemble des subventions est affecté. Cependant, le contrat enfance jeunesse (CEJ) est estimé de façon forfaitaire et les aides pour les centres aérés et centres de loisirs sans hébergement pour les personnes domiciliés à Gleizé sont versées à la demande sur critères.

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Monsieur de LONGEVIALLE commente différents documents remis préalablement aux Conseillers Municipaux concernant les recettes et les dépenses.

N° opération ou imputation	Intitulé de l'opération ou de la recette	Montant budgété BP 2009 + DM 2009 + report 2008	Montant réalisé	Observations et restes à réaliser	Observations Actions inscrites 2009 et non réalisées à réinscrire en 2010
10222	FCTVA	342 776,94 €	335 051,58 €		
10223	Taxe locale d'équipement	48 770,00 €	57 281,00 €		
1068	Affectation résultat fonctionnement 2008	708 602,22 €	708 602,22 €		
				Reste à percevoir : solde des reports 2008 les restes à réaliser reportés en 2010 : parking St-Vincent réserve parlementaire 30 000 € DGE Doisneau 24 120 € Région audit énergétique :	

1321	Subvention Etat	168 128,00 €	91 515,50 €	6 800 € Plantations de haies 7 080 € Passeports biométriques 4 000 € ADEME véhicule électrique 3 000 €	
1322	Dotation Région (micro-site impasse)	3 700,00 €	0,00 €	Reste à réaliser reporté en 2010 : 3 700 € (non perçue en 2009)	
1323	Contrat pluriannuel Département	462 419,00 €	88 098,45 €	Solde reports 2008 (acquisition tènement parking Saint Vincent) Reste à réaliser reporté en 2010 : parking St Vincent tranche 1 : 93 821 € maison assoc. 35 000 € maison Revole assc 27 000 €	arrêtés de subvention non reçus nécessitant une inscription au budget 2010 : jardin Revole 20 000, église bourg 36 250, classe Doisneau 24 120, plan vélo 15 900, plan access, 8 361
1328	Inscription actif parcelle AW 187 à Chervinges	149,00 €	149,00 €		
1341	Dotation globale d'équipement	103 987,00 €	84 437,50 €	reste à réaliser reporté en 2010 : 19 550 € (non perçue en 2009) access. Maison assoc, Revole	
1342	Amendes de police 2009 (travaux de sécurité)	0,00 €	6 181,00		
28	Amortissement des biens	172 726,00 €	172 725,51 €		
16411	Emprunt (ligne pré-financement)	377 820,00 €	330 000,00 €		Le montant maximum n'a pas été sollicité
165	Cautions logements communaux	4 869,72 €	1 629,50 €		Ces montants correspondent à la totalité des cautions des baux en cours, recettes, correspond à la totalité des cautions des baux signés en cours Virement d'année
TOTAL		2 393 947,88 €	1 875 671,26		

21	Virement de la section de fonctionnement	499 140,00 €	Comptablement non pris en compte dans le réalisé		
TOTAL DEPENSES		2 893 087,88 €			
N° opération ou imputation	intitulé de l'opération ou de la dépense	Montant budgété BP 2009 + DM 2009 + report 2008	Montant réalisé	Observations et Restes à réaliser	Observations Actions inscrites et non réalisées à réinscrire en 2010
001	Déficit d'investissement reporté	175 989,61 €			
1641	Remboursement capital des emprunts	97 165,00 €	97 164,25 €		
165	Remboursement cautions logements communaux	4 869,72 €	329,50 €	Ces montants correspondent à la totalité des cautions des baux en cours, dépenses : correspond à la totalité des cautions restituées à l'issue des baux	
20	Dépenses imprévues	6 343,74 €	0,00 €		
2111	Intégration actif parcelle AW 187 à Chervinges	149,00 €	149,00 €	se réfère à un acte de cession à l'euro symbolique (valeur comptable)	
2111	Acquisition terrains	201 652,86 €	202 240,90 €	acquisitions tènements parking Saint Vincent et Chervinges pour logements maison Sanlaville	
2112	Acquisitions terrains de voirie	312 950,00 €	312 950,00 €		
2115	Acquisitions terrains bâtis	301 220,00 €	300 408,46 €	bâtiment anciennes filatures	
011	matériel : services techniques	19 605,00 €	17 356,51 €	reste à réaliser reporté en 2010 : 1 059 €	
014	Voirie : travaux	354 386,65 €	316 533,38 €	reste à réaliser reporté en 2010 : 36 310 € (travaux Eurovia : montée Chervinges giratoire cave coopérative	

				parking Bardoly)	
016	Bâtiments communaux : travaux	621 244,85 €	515 496,27 €	reste à réaliser reporté en 2010 : 58 057 € (maison Sanlaville, marché église, escalier centre de voirie)	reports 2008+ imprévus bâtiments 8 725, assurance dommage ouvrage Sanlaville ; 5 000, douches ctm et salles conseil ; 1200)
018	Matériel : mairie, bibliothèque, école Doisneau	84 310,26 €	53 159,32 €	reste à réaliser reporté en 2010 : 13 917 € (mission plan communal sauvegarde, commande matériel informatique)	reports 2008+ armoire ST : 800, divers 2 500
019	Culture/communication : matériels et travaux	39 877,97 €	39 110,08 €		
020	Aménagement des quartiers – environnement	476 789,16 €	251 124,79 €	reste à réaliser reporté en 2010 : 176 220 € pistes cyclables, économie d'énergies, jardin Revole, parking Saint Vincent, plan accessibilité, ZAC OUILLY Collonge)	reports 2008+ étude impact OUILLY – 5 000 € plan access. - 9 000 € (imputé sur église et audit réalisé en interne) illuminations – 1 400 €
					Bardoly 4 000 € payé en bâtiment, maison assoc., avenant en moins 7 000, G. Sand rideaux pare soleil 1 500, G. Sand vidéo surveillance – 2 500
31	Sports : travaux et acquisitions	53 806,14 €	43 298,61 €	reste à réaliser reporté en 2010 : 1 894 € (rideaux occultants salle des sports)	
TOTAL		2 893 087,88 €	2 277 220,54 €		

Discussion :

S'agissant des recettes d'investissement, Monsieur GAY demande si le taux de réalisation pour la commune estimé à 78 % est un taux habituel et s'il est comparable à celui d'autres communes de la même strate.

En réponse, Madame LAMURE précise que c'est un taux rarement atteint, les années précédentes étaient bien en deçà, en raison le plus souvent d'opérations réparties sur 2 ou 3 exercices budgétaires. Ce bon taux de

réalisation est aussi lié à l'incitation créée par le FCTVA et la volonté de la commune de soutenir la relance économique.

En synthèse, les résultats de l'exercice 2009 se présentent comme suit :

I – Section de Fonctionnement.

Recettes de l'exercice	4 606 350,47 €
Dépenses de l'exercice	<u>3 835 323,02 €</u>
Excédent de fonctionnement 2009	771 027,45 €

II – Section d'investissement.

Recettes de l'exercice (y compris l'excédent de fonctionnement 2008 affecté au BP 2009, au compte 1068 : 708 602,22 €)	1 875 671,26 €
Dépenses de l'exercice	<u>2 277 220,54 €</u>
Résultat de l'exercice	- 401 549,28 €
Déficit d'investissement 2008 reporté	- 175 989,61 €
Résultat d'investissement cumulé	- 577 538,89 €

Résultat de clôture 2009	771 027,45 € - 577 538,89 € =	193 488,56 €
--------------------------	-------------------------------	--------------

Restes à réaliser au 31.12.2009

Recettes	306 571,00
Dépenses	<u>287 460,92</u>
Excédent	19 110,08

Suite à cette présentation, Monsieur de LONGEVIALLE demande si les membres souhaitent formuler des questions.

L'assemblée ne formule aucune observation.

Le vote du compte administratif nécessite que Madame le Maire se retire de l'assemblée.

Le compte administratif 2009, tel que présenté, est soumis au vote :

Vote : adopté à l'unanimité.

Madame LAMURE remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et commente les documents remis préalablement aux Conseillers Municipaux.

ETAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE BIENS
(TERRAINS, BATIMENTS)

1) Acquisitions :

Durant l'exercice, la commune a acquis les parcelles suivantes :

- AW 187 (87 ca) et AW 188 (2 a 85 ca), à Chervinges, pour l'accès à la maison Sanlaville (montant de la dépense : 3 841,55 € honoraires compris)
- AZ de 72 à 31, pour extension du parking de la salle des fêtes (montant de la dépense : 512 254,17 € honoraires compris).
- AR 189 (bâtiments Marfilteint), 1 ha 28 a 69 ca (montant de la dépense : 300 408,46 € honoraires compris).

2) Cession :

Aucune cession de bâtiment ou de terrain n'a été réalisée durant l'exercice 2009.

MARCHES SOLDES.

3) Création d'un ascenseur intérieur pour accessibilité handicapés Maison de la Revole

Le montant total de la dépense s'élève à 53 343,72 € .

4) Modification façade côté cour et création de deux bureaux Maison de la Revole.

Le montant total de la dépense s'élève à 34 622,59 € .

5) Restructuration d'un restaurant scolaire et construction d'une salle de conseil polyvalente.

Le montant total de la dépense s'élève à 1 237 895,14 € .

6) Travaux de voirie programme 2008.

Le montant total de la dépense s'élève à 123 897,81 € .

7) Conservation et gestion du fonds d'archives communales.

Le montant total de la dépense s'élève à 17 982,00 € .

8) Réhabilitation de la maison des associations.

Le montant total de la dépense s'élève à 134 459,65 € .

9) Maison Sanlaville : création d'un chemin d'accès.

Le montant total de la dépense s'élève à 20 774,37 € .

10) Acquisition d'un véhicule électrique.

Le montant total de la dépense s'élève à 27 404,88 € .

11) Aménagement d'une terrasse dans le jardin de la Revole.

Le montant total de la dépense s'élève à 20 844,24 € .

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion qui retrace la comptabilité communale telle qu'exécutée par Monsieur le Trésorier Municipal en accord avec le compte administratif 2009.

Vote : accord à l'unanimité.

4. PROGRAMME VOIRIE 2010

Monsieur SERVIGNAT présente le contenu du programme voirie 2010 aux membres du Conseil Municipal.

Le programme récemment présenté en commission travaux est le suivant :

- reprise de la chaussée sur différentes voies suite gel/dégel
- rue de Bellevue : réaménagement complet selon plan présenté
- route de la Grange Chervet : reprise de l'accotement côté Est
- tranche conditionnelle : chemin du champ de la Croix – réfection d'une partie de la chaussée.

Compte tenu du montant prévisionnel de ce marché, le Conseil Municipal sera sollicité pour attribuer le marché et autoriser Madame le Maire à le signer après le vote du budget 2010.

5. SALLE DES SPORTS : PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE D'ESCRIME

Monsieur FIESCHI présente le projet d'extension de la salle d'escrime aux membres du Conseil Municipal et précise qu'en fin d'exposé, les membres présents seront invités à autoriser Madame le Maire à signer la demande de permis de construire.

Monsieur FIESCHI précise qu'à ce jour cette salle d'escrime est utilisée par les scolaires d'une part et par le club d'escrime d'autre part.

Du matériel coûteux est stocké dans cette salle et il convient d'aménager un espace sécurisé et adapté.

Le projet envisagé de 40 m² environ permettra de stocker ces différents matériels et d'assurer leur mise en sécurité.

Ce programme intègre également la construction d'une dalle en vue de créer un niveau supplémentaire.

Cette construction nécessitera notamment la pose d'un monte-charge, d'une rambarde de sécurité et de fenêtre de toit.

Monsieur FIESCHI informe que le budget prévisionnel lié à cette opération est évalué à 90 000 € hors taxes et que la maîtrise d'œuvre se rapportant à une mission complète s'élève à 12,5 % soit 10 000 € hors taxes.

Monsieur FIESCHI commente un plan de situation et un plan d'aménagement présentant le dimensionnement du projet, les façades et les toitures.

L'échéancier se rapportant à ce projet se définit comme suit :

Mars 2010 : choix du maître d'œuvre et définition du projet – dépôt du permis de construire.

Avril – mai 2010 : élaboration du dossier de consultation des entreprises et lancement du marché

Juin 2010 : choix des entreprises

Juin- juillet : travaux.

Au plan financier, Monsieur FIESCHI informe qu'un dossier de subvention a été déposé en sous-préfecture de Villefranche au titre de la Dotation Globale d'Équipement à hauteur de 30 %.

Les membres présents sont invités à autoriser Madame le Maire à signer le dossier de permis de construire.

Vote : accord à l'unanimité.

6. MAISON SANLAVILLE : MARCHE DE TRAVAUX

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur un avenant concernant le marché Sanlaville (création de 2 logements) lot 1 – terrassements généraux, VRD, plantations, clôtures, présentant une moins-value de 6 413,55 € hors taxes.

Il précise que la Commission d'appel d'offres réunie le lundi 1^{er} mars 2010 à 20 h 15 a émis un avis favorable sur le projet présenté :

Montant de base initial : 18 349,75 €

Montant de l'avenant proposé : - 6 493,55 €

Total du marché : 11 856 € hors taxes soit 14 180,02 € ttc.

L'entreprise attributaire est l'entreprise Serra à Liergues, et il a été convenu que les travaux de plantations et clôtures seraient assurés directement par les services municipaux.

Vote : accord à l'unanimité.

7. AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25 % DU BUDGET 2009 : NOUVELLE DELIBERATION.

Monsieur de LONGEVIALLE explique que dans le but de ne pas retarder l'engagement d'opérations d'investissement, une délibération a été votée par le Conseil Municipal le 4 janvier 2010, afin d'autoriser Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2010 à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2009 hors remboursement du capital, soit 380 571 €.

Il précise qu'il y a lieu de préciser les opérations d'investissement pour lesquelles des dépenses pourraient être engagées avant le vote du budget.

Les opérations concernées sont les suivantes :

011 – matériel technique

014 – voirie

016 – scolaire

018 – matériel administratif

019 – culture communication

020 – environnement

031 – sports

Vote : accord à l'unanimité.

8. RECOURS A L'EMPRUNT : PRESENTATION DES CLAUSES SE RAPPORTANT AU RECOURS A UN CONTRAT DE LIGNE DE PRE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le recours à une ligne de pré financement auprès d'un établissement bancaire afin de pouvoir disposer ponctuellement de liquidités de trésorerie, en cours d'année.

En effet, Monsieur de LONGEVIALLE explique que pour des raisons de trésorerie, il convient de pouvoir souscrire à une ligne de pré financement auprès d'un établissement bancaire dans le but de pouvoir disposer en temps opportun de liquidités.

Cette ligne de pré financement doit être consolidée à l'issue de la durée du contrat annuel pour un montant minimum qu'il convient de définir.

Les montant minimum et maximum pouvant être appelés en cours de contrat sont :

. 100 000 € minimum

- . 400 000 € maximum
- . durée du contrat : 12 mois.

Taux d'intérêt :

Monsieur de LONGEVIALLE explique que le taux est variable selon le T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire) assorti d'une marge : valeur T4M : 0,35 %

Marge de l'établissement bancaire : 0,80 %

Soit un taux de départ : 1,15 % modifiable chaque mois.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces conditions et à autoriser Madame le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

Vote : accord à l'unanimité.

9. MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHE

Madame LAMURE explique que par délibération numéro 090/87, le Conseil Communautaire a décidé d'une modification de ses statuts afin d'y intégrer 2 nouvelles compétences facultatives :

1 - Action destinée à promouvoir la pratique du vélo.

- . mise en place de stationnement s en faveur des vélos
- . mise en place de services à destination des cyclistes : locations et prêts de vélos
- . promotion et communication destinée à encourager et à mettre en œuvre la pratique du vélo
- . jalonnement des itinéraires cyclables

2 – Sites des anciennes filatures.

Réalisation par quelque moyen que ce soit (maîtrise directe ou ZAC notamment) d'une opération mixte à usage d'habitation, commerces et artisanat sur le site des anciennes filatures de Gleizé.

En application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert des compétences nouvelles doit être décidé par délibération concordante du Conseil Communautaire et des Conseil Municipaux, c'est pourquoi les membres présents sont invités à délibérer sur ce point.

Vote : accord à l'unanimité.

10. REGIES MUNICIPALES : INDEMNITES DE RESPONSABILITE ET NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE AFFECTEES AUX REGISSEURS.

Suite à une inspection des régies municipales par Monsieur le Trésorier, les arrêtés de création de régie ainsi que les arrêtés de nomination des régisseurs et des suppléants ont été réédités.

C'est pourquoi, les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le montant des indemnités de responsabilité (versée annuellement) et des nouvelles bonifications indiciaires (versées mensuellement) attribués aux régisseurs des régies municipales.

Au plan règlementaire, ces montants sont calculés en fonction du montant de recettes totales encaissées annuellement.

Régies de recettes

Régie affaires culturelles

Indemnité de responsabilité 110 €

Nouvelle bonification indiciaire 0

Bibliothèque (abonnements extérieurs à la commune)

Indemnités de responsabilité 110 €

Nouvelle bonification indiciaire 0

Régie encarts publicitaires

Indemnités de responsabilités 110 €

Nouvelle bonification indiciaire 0

Restaurant scolaire

Indemnité de régie 140 €

Nouvelle bonification indiciaire 15 points (indice majoré)

Location salles et préaux

Indemnité de responsabilité 110 €

Nouvelle bonification indiciaire 0

Régie d'avance

Menues dépenses

Indemnité de responsabilité 0

Nouvelle bonification indiciaire 0

Chèques d'accompagnement personnalisé

Indemnité de responsabilité 110 €

Nouvelle bonification indiciaire 0

Vote : accord à l'unanimité.

11. DETERMINATION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.

Madame RAT explique que les quotas d'avancement de grades doivent être proposés au Conseil Municipal sur présentation de l'avis favorable formulé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Rhône réuni le 2 février 2010.

Les propositions validées par le CTP sont les suivantes :

Catégorie C

Grade d'origine	Grade d'accès	Taux proposé	Effectif au sein de la Collectivité	Nombre d'agents promouvables
Adjoint technique principal deuxième classe	Agent de maîtrise	100	1	1
Agent de maîtrise principal	Contrôleur de travaux	50	2	1
Agent spécialisé des écoles maternelles première classe	Agent spécialisé des écoles maternelles principal deuxième classe	50	2	1

Vote : accord à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES.

. Comme convenu en début de séance, Madame LAMURE présente un état des lieux de la politique sociale menée sur la commune de Gleizé.

En effet, elle déplore que cette politique ait été qualifiée par Monsieur GAY de « politique sociale sacrifiée » à l'occasion du dernier Conseil Municipal et il convient, selon elle, que l'ensemble des membres du Conseil Municipal soit informé de toutes les actions engagées depuis de nombreuses années.

Elle rappelle préalablement les domaines de compétence des différentes collectivités dans le domaine de la politique sociale : le Département, la Communauté d'Agglomération, la commune.

Madame LAMURE aborde successivement différents aspects liés à l'enfance et à la petite enfance, à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, aux jeunes et aux familles, au centre communal d'action sociale, à la politique de la ville, à la programmation de travaux d'insertion, à la politique menée envers les aînés

. Madame LAMURE informe les membres présents d'une proposition d'acquisition par la commune d'un terrain de 1800 m² situé route de Tarare à l'entrée de la commune.

En effet, il semblerait intéressant d'en faire l'acquisition dans le but de requalifier cette entrée sur la commune. Le montant proposé par le vendeur est de 25 000 €. L'Assemblée n'émet pas d'opposition.

Ce projet sera proposé dans le cadre du vote du budget 2010 et le Conseil Municipal sera invité à se prononcer en temps opportun.

Elisabeth LAMURE
Sénateur Maire

Diffusion pour suivi : Conseil municipal, Mr Violland DGS

Diffusion pour information : personnel communal, affichage panneaux administratifs, Site Internet